

NOTE DE RENTREE 2018/2019

La rentrée aura lieu pour les enfants le **lundi 3 septembre** pour toutes les classes (rentrée échelonnée pour celles de PS et PS/MS)

Ce jour là, les enfants de CP, CE1, CE2, CM1, CM2 et ULIS rentreront à 8H30. Les enfants de PS - PS/MS –MS/GS et GS rentreront à 9H00.

	PS	PS/MS
lundi 3 septembre	1 ^{er} groupe à 9h00	1 ^{er} groupe à 9h00 (MS)
mardi 4 septembre	2 ^e groupe à 9h00	2 ^e groupe à 9h00 (PS)
Jeudi 6 septembre	Classe entière à 8H30	Classe entière à 8H30

Horaires de sortie exceptionnels les 3 et 4 septembre :

Maternelle à 16H10 / CP et CE1 à 16H20 / CE2 – CM1 – CM2 et ULIS à 16H30

HORAIRES DE CLASSE : 8h30 – 11h45 / 13h30-16H30

Horaires d'ouverture : les portes de l'école ouvrent à 8h15 et 13h15 – Le midi, les portes sont fermées pour des raisons de sécurité de 12h15 à 13h15.

Tout enfant restant après 12h15 sera conduit en cantine et le repas sera facturé

La cantine fonctionnera dès le lundi de la rentrée. (voir coupon ci-dessous à nous renvoyer)

La garderie du matin ne débutera que mardi 4 septembre, pour la garderie et l'étude du soir celles-ci auront bien lieu dès le jour de la rentrée.

La garderie et l'étude du soir s'effectuent de **17H00 à 17h55** – Suite à de nombreux abus, il est instamment demandé aux familles de se conformer au strict respect des horaires. Au delà de trois retards, l'école se verra dans l'obligation de refuser définitivement l'accès à ce service.

Les parents sont tenus de venir chercher leur(s) enfant(s) au plus tard à **17H00**, faute de quoi un forfait garderie leur sera systématiquement facturé.

GARDERIE ET ETUDE DU SOIR : il n'y aura pas de garderie et étude du soir les veilles de vacances. L'école fermera à 17H00 ces jours-là.

Sécurité des sorties : les enfants (seulement à partir du CE2) dont les parents en font la demande écrite avec photo de l'élève se verront délivrer une carte de sortie :

- une carte verte pour sortir seul le midi et le soir
- une carte bleue pour sortir seul le soir

CANTINE : le service de restauration fonctionnera dès le lundi 3 septembre.

Le règlement intérieur ainsi que le calendrier seront distribués à chaque enfant à la rentrée des classes et seront signés par vos soins pour accord.

COUPON A RETOURNER A L'ECOLE AVANT LE MARDI 21 AOUT

✂.....
 Mon enfant en classe de

déjeunera à la cantine dès le lundi 3 septembre OUI NON

Entourez SVP les jours de cantine Lundi Mardi Jeudi Vendredi

ASSURANCE SCOLAIRE :

Assurance scolaire St Christophe proposée facultativement :

Les parents qui ne souhaitent pas souscrire à l'assurance scolaire St Christophe doivent déposer leur attestation scolaire 2018/2019 au secrétariat avant le 1^{er} octobre.